

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 2 mars 2020**  
**A BELIN-BELIET (33)** **Délibération n°48**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt, le 2 mars à 17h00, le Comité syndical s'est réuni à BELIN-BELIET (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. LAGRAVE Renaud**.

**Étaient Présents** : **M. LAGRAVE Renaud** portant pouvoirs de Mme HARRIBEY Laurence et de M. TOUZEAU Jean, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de Mme BARAT Geneviève, **Mme NADAU Marie-Françoise** portant pouvoir de M. DUDON Alain, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie**, **Mme VALIORGUE Magali** portant pouvoir de M. COUTIERE Dominique, **M. BAUDY Serge** portant pouvoirs de M. DERVILLÉ Luc et de M. LAFON Bruno, **M. PEDEUBOY Jean-Louis**, **Mme CORMIER Claudine**, **M. DEDIEU Vincent** portant pouvoir de M. DUPIOL Guy, **M. DUNOGUES Yves** portant de Mme TAPIN Martine, **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. ICHARD Vincent**, **M. PAIN Cédric** portant pouvoirs de M. DELUGA Frédéric et de Mme LE YONDRE Nathalie, **M. SORE Serge** portant pouvoir de Monsieur SARTRE Philippe.

Absents excusés (pouvoirs) : Mme BARAT Geneviève ayant donné pouvoir à Mme LAMARQUE Gisèle, Mme HARRIBEY Laurence ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. TOUZEAU Jean ayant donné pouvoir à M. LAGRAVE Renaud, M. COUTIERE Dominique ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DUDON Alain ayant donné pouvoir à Mme NADAU Marie-Françoise, M. DELUGA François ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, M. DERVILLÉ Luc ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, M. DUPIOL Guy ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, M. SARTRE Philippe ayant donné pouvoir à M. SORE Serge, M. LAFON Bruno ayant donné pouvoir à M. BAUDY Serge, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. PAIN Cédric, Mme TAPIN Martine ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves.

Absents : M. TAUZIN Arnaud (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. ROUFFIAT Bruno (excusé), M. LASSALLE Jean-Claude (excusé), Mme LEMONNIER Marie-Christine (excusée), Mme BRUN Yveline, Mme NAYACH Laure, Mme VEILLARD Carole.

**MAISON DE LA NATURE DU BASSIN D'ARCACHON :**

**Partenariat Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon**

Depuis 2017 , une coopération relative à la sensibilisation des scolaires au milieu marin a été engagée entre le Parc naturel régional des Landes de Gascogne pour le compte de la Maison de la Nature du Bassin d'Arcachon ( MNBA ) et l'Agence française pour la biodiversité ( devenue Office français de la biodiversité le 1 er janvier 2020 ) pour le compte du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon ( PNMBA).

Le Comité Syndical du 25 octobre 2018 a approuvé une convention de coopération relative à la sensibilisation des scolaires du Bassin d'Arcachon et aux interactions entre l'homme et le milieu marin signée le 31 octobre 2018.

L'année pilote 2019/ 2020 se rapportant à cette convention a permis d'expérimenter un programme d'animation auprès de deux collèges (2 classes) du bassin d'Arcachon avec le soutien du Rectorat de l'Académie de Bordeaux. Les animations sont conçues et assurées par l'équipe de la MNBA et la coordination est effectuée par le poste prévu par la convention. Cette année pilote a permis d'affiner les coûts, d'appréhender les difficultés d'organisation, d'évaluer les animations et de communiquer sur le projet .Elle a montré également une forte adhésion des partenaires locaux et professionnels associés au projet.

Forts de cette dynamique et de l'engouement suscité auprès des enseignants, les partenaires souhaitent une montée en puissance du projet sur l'année scolaire 2020/2021.

L'objectif est de déployer l'animation auprès de 8 classes d'établissements secondaires du bassin d'Arcachon de la sixième à la seconde par le biais d'un appel à manifestation d'intérêt lancé début Mai avec l'aide du Rectorat. ; les animations débutant dès septembre 2020, un travail préparatoire est nécessaire à compter de mai 2020.

Pour ce faire et dans la continuité des principes de financement de la convention actuelle, une nouvelle Convention précisant les moyens humains et matériels de cette poursuite est en cours d'élaboration.

**PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE**  
**COMITE SYNDICAL** **Séance du 2 mars 2020**  
**A BELIN-BELIET (33)** **Délibération n°48**

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :**

- **D'AUTORISER** le Président à signer une nouvelle convention relative à la poursuite du projet pour le PNMB A prévu en mai 2020.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit,  
à Belin-Béliet, le 3 mars 2020.

  
Renaud LAGRAVE  
Président du Syndicat Mixte  
Vice-président de la Région Nouvelle-Aquitaine